



REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU

SYNDICAT MIXTE

SIZIAF

SEANCE DU 4 JUILLET 2023

L'an deux mil vingt-trois, le quatre juillet à dix-huit heures trente, le Comité Syndical s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur André KUCHCINSKI, suite à la convocation qui lui a été faite le 28 juin, conformément à la loi, dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège du Syndicat.

Etaient présents : M. André KUCHCINSKI, M. Philippe BOULERT, M. Jean-Luc BOULET, M. Sébastien DARRAS, M. Kévin DEGREAUX, M. Dominique DELECOURT, M. Jérôme DEMULIER, M. Jean-Marie DOUVRY, M. Jean-Michel DUPONT, M. Patrice FRERE, M. André GUILLOU, M. Hugues HOUZE DE L'AULNOIT, Mme Pascale JOURDAIN, M. Stéphane POULET, M. Alain QUEVA, M. Frédéric WALLET, M. Jean-François ANTONINI, M. Philippe DALLE, M. Paul DRON, M. Nicolas FRANCKE, M. Ludovic GAMBIEZ, M. Bernard JASPART, M. Georges KOPROWSKI, M. Jean-Louis LEFEBVRE, M. Sébastien MESSANT, M. Sébastien OGEZ, M. Patrick PIQUET BACQUET, Mme Christine STIEVENARD, Mme Monique ZARABSKI.

Etaient excusés : M. Sébastien DECARPENTRY, M. Philippe DRUMETZ, M. Sylvain ROBERT.

Ont donné procuration : Monsieur Steve BOSSART à Monsieur Jean-Luc BOULET, Monsieur Sylvain COCQ à Monsieur Dominique DELECOURT, Madame Nathalie LIMEUX à Monsieur Alain QUEVA, Madame Anne-Sophie DUBOIS à Monsieur Jean-Marie DOUVRY, Madame Ewa VIVIER à Monsieur Hugues HOUZE DE L'AULNOIT, Madame Joëlle FONTAINE à Monsieur André GUILLOU, Madame Véronique DERANSY à Monsieur Stéphane POULET, Monsieur Olivier GACQUERRE à Monsieur Jean-Michel DUPONT, Monsieur Alain DE CARRION à Monsieur Patrice FRERE, Monsieur Marcel PART à Monsieur Jean-François ANTONINI, Monsieur Nicolas GODART à Monsieur Frédéric WALLET, Madame Sandra BABLIN à Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Yves DUPONT à Monsieur André KUCHCINSKI, Madame Leslie DZIURLA à Monsieur Philippe BOULERT, Monsieur Christophe DRUELLES à Monsieur Sébastien MESSANT, Madame Carine BANAS à Monsieur Sébastien OGEZ, Monsieur Jean-François CARON à Madame Christine STIEVENARD.

Secrétaire de séance : Monsieur Patrick PIQUET BACQUET

Lors des réunions des 29 juin et 19 octobre 2022, le comité syndical a délibéré pour vendre une parcelle de 6 000 m² au prix de 25 euros H.T./m² à la société Distry afin de réaliser une station multi-énergie.

La station multi énergie doit comprendre une distribution d'hydrogène, du GNV et des recharges pour véhicules électriques. La parcelle convoitée est une parcelle de 6000 m², issue des parcelles AD 676p et AD 590p. et située entre le boulevard Ouest et la rue de Oslo.

La société Distry, filiale du groupe industriel français Samfi, propose un avitaillement en hydrogène à prix compétitif, facile d'accès, simple et rapide. Pour cela, elle développe des stations-service spécialement conçues pour les poids lourds et les implante dans toutes les régions de France au cœur des parcs industriels et logistiques.

Convocation adressée aux
délégués le :

28 juin 2023

Délégués :

- En exercice : 49
- Présents : 29
- Votants : 46

Délibération mise en ligne le :

12 juillet 2023

Délibération certifiée
exécutoire le :

12 juillet 2023

8 –

**CREATION D'UNE
STATION MULTI
ENERGIE AVEC
DISTRIBUTION DE
GNV., D'HYDROGENE
ET RECHARGES
ELECTRIQUE :
RESERVATION D'UN
FONCIER POUR
DISTRY ET GNVERT**

Le SIZIAF a demandé à la société Distry de conclure des accords pour la distribution du GNV et des implantations de recharges électriques.

Après échanges avec des potentiels porteurs de projets, le SIZIAF a reçu une demande d'implantation de GNVERT, filiale du Groupe ENGIE, qui souhaite implanter une station de GNV sur une station multi-énergie et notamment pour répondre à un besoin d'un de ses clients : le site de La Poste à Douvrin.

Le SIZIAF a également été approché par la société Ortec du groupe Friedlander pour développer des bornes de recharges électriques pour P.L.

Considérant que les sociétés Distry, GNVERT et Ortec sont en relation pour construire un projet commun,

Considérant la possibilité de scinder le foncier disponible pour vendre une partie à Distry et une partie à GNVERT afin de créer cette station multi énergie,

Considérant que le plan d'aménagement est en cours de finalisation et qu'une division parcellaire en découlera,

Vu le prix du terrain arrêté à 25 euros/m² H.T.,

Le comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Réserve** la parcelle de 6 000 m² aux porteurs de projet Distry et GNVERT pour la création d'une station multi énergie, cette parcelle sera divisée en deux pour être vendue séparément aux deux porteurs de projet.
- **Maintient** le prix de vente à 25 €/m² H.T.
- **Précise** qu'une délibération pour autoriser la vente des parcelles selon le nouveau plan d'aménagement sera présentée lors d'un prochain comité syndical.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdit,


Le Président
PARC DES INDUSTRIES
ARTOIS-FLANDRES



André KUCHCINSKI